

4 novembre 1873

pouvoir un bail perpétuel à cet égard que de faire semblant de compter des voix qui auront été achetées.

L'honorable député a dit qu'il y aurait justification de ce qui s'était produit en s'appuyant sur des transactions qui ont eu lieu en Angleterre. Je me demande ce qu'on dira en Angleterre lorsqu'on entendra les arguments invoqués par l'honorable député pour se défendre. Pour justifier son comportement, il se reporte à une époque où le pays émergeait dans une certaine mesure du temps où la corruption, lors d'une campagne électorale, était chose courante et où des hommes capables — purs, sages, honnêtes et honorables selon les normes de l'époque — ne considéraient pas comme indécent le fait d'acheter une circonscription électorale. Il soutient qu'un secrétaire du Trésor a reçu des dons d'amis politiques — non pas d'entrepreneurs publics — (*applaudissements*) qui n'auraient pas été consentis en contrepartie de certains avantages. Il compare donc ce qu'a fait un secrétaire du Trésor à ce qu'a fait le premier ministre d'Angleterre. Parce que le secrétaire du Trésor a reçu des dons d'amis politiques lors d'une campagne électorale, il soutient que le Premier ministre a reçu de l'entrepreneur public une somme d'argent en contrepartie du contrat qu'il lui aurait accordé. Il n'y a pas de comparaison possible entre ces deux cas, et je ne suis pas non plus disposé à comparer les mœurs publiques de l'époque à celles d'aujourd'hui.

Je préfère me reporter à la doctrine solide énoncée dans l'affaire Churchward. Les députés d'en face qui pourraient vouloir défendre cet acte, ne peuvent cependant pas ne pas reconnaître que si l'entrepreneur n'avait pas renoncé à ce contrat, ils se seraient sentis tenus de voter en faveur de sa résiliation. Je suis convaincu qu'une grande majorité d'entre eux auraient agi de la sorte, mais je mets cependant au défi ceux qui auraient voté en faveur de l'annulation de ce contrat de justifier les raisons qui les auraient incités à le faire, si ces mêmes raisons ne peuvent être invoquées pour condamner les ministres qui ont adjugé le contrat. (*Applaudissements.*)

L'honorable député fait allusion aux transactions britanniques. S'il doit se reporter à l'opinion britannique, qu'il parle aussi du ton des débats à la Chambre britannique. Je ne suis pas de ceux qui sont disposés à se fier notamment à l'opinion britannique ou à en faire les louanges — qu'il s'agisse de l'opinion des officiers en loi ou celle des journaux, mais personne ne peut contester le fait que la consultation de l'ensemble des journaux d'un pays donnera une bonne idée de l'état des mœurs politiques ou de la façon dont on perçoit une transaction donnée.

Il ne fait aucun doute qu'il n'y a pas de meilleure façon de juger de l'accueil réservé à cette transaction en Angleterre, pourvu qu'on fasse abstraction des vues du parti selon lesquelles cet accueil a été favorable, que d'étudier le ton des articles parus dans la presse. Or, la presse est unanime pour décrier cette transaction. Quand on se réfère non pas au contrat, mais uniquement à la relation entre les ministres et sir Hugh Allan, on voit qu'il n'y a pas un journal anglais qui ne soit pas d'avis que cette relation était répréhensible. Comme l'honorable député se fait fort de citer les transactions britanniques, j'attire son attention sur l'opinion britannique.

Quelle est la raison invoquée par l'honorable député pour justifier ces transactions? La raison pour laquelle le gouvernement a voulu demeurer au pouvoir, à savoir pour préserver le lien entre la mère patrie et le Canada, rendait ces actes nécessaires.

Sur quoi se fonde ce lien? Il se fonde sur l'affection mutuelle qui ne peut exister sans respect mutuel. (*Applaudissements.*) Dès que nous admettons ne pas nous situer au plus haut rang parmi les pays; dès que nous admettons publiquement ne pas suivre le même code de moralité publique que celui qui existe en Angleterre; dès que nous reconnaissons ne pas nous conformer à la même norme en matière de rectitude politique; dès que nous faisons cet aveu, qui ne peut être que malheureux pour notre pays, nous rompons ce lien précieux. (*Applaudissements.*) Nous ne sommes plus dès lors sur un pied d'égalité avec les habitants des îles britanniques.

L'Angleterre continue d'exercer une influence importante sur la conduite de nos affaires. Si cette sujétion politique s'accompagne d'une sujétion personnelle et si l'on soutient que certains actes condamnables en Angleterre ne le sont pas au Canada, je me demande bien comment on peut espérer maintenir un lien qui reposerait sur l'affection mutuelle. Si nous devenons des objets de mépris, on voudra se défaire de nous. Si nous renonçons au respect de soi et au respect de l'Angleterre, comment pouvons-nous aspirer à ce que j'aspire, mais ce à quoi n'aspirent pas les députés d'en face, c'est-à-dire à ce que nous soyons considérés de la même façon que le sont les Britanniques? Comment pouvons-nous y prétendre si nous ne nous élevons pas contre le comportement du député d'en face? Compte tenu des doctrines portant sur la conduite des affaires d'État et du principe de la moralité politique, comment pouvons-nous demander à l'Angleterre de nous accorder tous les droits conférés aux Britanniques et de nous donner voix au chapitre en ce qui touche la conduite de ses affaires étrangères? Nous n'oserions le faire ni ne pourrions le faire à moins de nous amender. (*Vives acclamations.*)

Monsieur, si l'honorable député souhaite maintenir le lien qui nous unit à l'Angleterre, il remettra sa démission; si la Chambre souhaite maintenir ce lien, elle l'obligera à démissionner et lui fera savoir que les mœurs politiques qui ont cours en Angleterre ont aussi cours au Canada.

Monsieur l'Orateur, je sais trop bien par quelles influences les élections ont été remportées. Je sais aussi quelles sont les influences qui s'exercent dans une large mesure en cette Chambre. Je ne suis pas prêt à aller aussi loin que l'a fait le ministre des Douanes quand il a parlé de ses partisans, mais l'on ne saurait nier que cette Chambre a, dans une certaine mesure, été achetée. Les députés d'en face conviennent que tous leurs partisans portent la marque de sir Hugh Allan. Le ministre des Douanes nous a dit que le montant donné par sir Hugh Allan ne représentait qu'une bagatelle quand on le divisait par 80, soit le nombre de circonscriptions. Il a fait savoir à tous les députés élus en Ontario qui occupent les rangs derrière lui qu'il avait trempé dans cette sale affaire, qu'il avait profité de cet argent pour remporter ses élections. Nous savons tous que, dans un grand nombre de circonscriptions, les députés élus l'ont été par